

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

Séance du 16 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
15	11	15

*L'an deux mil vingt et un,
et le seize avril*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Laetitia IPEKDJLAN représentée par Madame Christelle GOTRA, de Monsieur Franck PIERLAS représenté par Monsieur Stéphane BUSSO, de Monsieur Régis LOPEZ représenté par Madame Cécile BESSONE et de Madame Elizabeth SKYTTE représentée par Madame Muriel LOCCHI.

Secrétaire de séance : Madame Muriel LOCCHI

DEL. 2021-014 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET M14 – ANNEE 2020

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
- Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le receveur Municipal pour l'année 2020,
- Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Receveur Municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Article 1 :

D'adopter le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2020 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2020.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le receveur municipal est chargé de l'exécution de la présente délibération

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le compte de gestion, budget M14, du receveur municipal pour l'exercice 2020, par 0 abstention, 0 voix contre et 15 voix pour.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0


LE MAIRE



**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

Séance du 16 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
15	11	14

*L'an deux mil vingt et un,
et le seize avril*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Laetitia IPEKDJLAN représentée par Madame Christelle GOTRA, de Monsieur Franck PIERLAS représenté par Monsieur Stéphane BUSSO, de Monsieur Régis LOPEZ représenté par Madame Cécile BESSONE et de Madame Elizabeth SKYTTE représentée par Madame Muriel LOCCHI.

Secrétaire de séance : Madame Muriel LOCCHI

DEL. 2021-015 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET M14 – ANNEE 2020

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants,
- Vu le Décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 juin 2020 approuvant le budget primitif,
- Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'excédent de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,
- Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

IL CONVIENT :

Article 1 :

D'adopter le compte administratif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	332 378.79 €	635 961.14 €
RECETTES	224 335.58 €	913 015.17 €
RESULTAT	- 108 043.21 €	+ 277 054.03 €

	Résultat de clôture 2019 cumulé avant affectation	Montant cumulé après affectation 2019	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020 avant affectation
Investissement	+ 765 694.80 €	+ 1 045 036.48 €	- 108 043.21 €	+ 936 993.27 €
Fonctionnement	+ 466 285.18 €	+ 359 322.92 €	+ 277 054.03 €	+ 636 376.95 €
Total	+ 1 231 979.98 €	+ 1 404 359.40 €	+ 169 010.82 €	+ 1 573 70.22€

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le receveur municipal est chargé de l'exécution de la présente délibération

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le compte administratif M14 2020 ci-dessus (le Maire ne prend pas part au vote), par 0 abstention, 0 voix contre et 14 voix pour.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

LE MAIRE



REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Séance du 16 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
15	11	15

*L'an deux mil vingt et un,
et le seize avril*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Laetitia IPEKDJLAN représentée par Madame Christelle GOTRA, de Monsieur Franck PIERLAS représenté par Monsieur Stéphane BUSSO, de Monsieur Régis LOPEZ représenté par Madame Cécile BESSONE et de Madame Elizabeth SKYTTE représentée par Madame Muriel LOCCHI.

Secrétaire de séance : Madame Muriel LOCCHI

DEL. 2021-016 AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET M14 – ANNEE 2020

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de **277 054,03 €**

Résultat de fonctionnement 2020 :	
A <u>Résultat de l'exercice</u> (excédent)	277 054.03 €
B <u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif)	359 322.92 €
C <u>Résultats à affecter</u> = A+B (hors restes à réaliser)	636 376.95 €
D <u>Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	936 993.27 €
E <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement	- 75 978.61 €
AFFECTATION = C	636 376.95 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	350 000.00 €
2) Report en fonctionnement R 002	286 376.95 €

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'affectation du résultat tel que désignée ci-dessus, par 0 abstention, 0 voix contre et 15 voix pour.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

LE MAIRE



REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Séance du 16 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
15	11	15

*L'an deux mil vingt et un,
et le seize avril*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Laetitia IPEKDJLAN représentée par Madame Christelle GOTRA, de Monsieur Franck PIERLAS représenté par Monsieur Stéphane BUSSO, de Monsieur Régis LOPEZ représenté par Madame Cécile BESSONE et de Madame Elizabeth SKYTTE représentée par Madame Muriel LOCCHI.

Secrétaire de séance : Madame Muriel LOCCHI

DEL. 2021-017 BUDGET PRIMITIF COMMUNAL – BUDGET M14 – ANNEE 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Il expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif et ses orientations budgétaires.

Il précise en outre que le budget de l'exercice 2021 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 (classement par nature).

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	1 081 191.95 €	1 081 191.95 €
Recettes	3 191 300.91 €	3 191 300.91 €
Total	4 272 492.86 €	4 272 492.86 €

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le budget primitif 2021 tel que désigné ci-dessus, par 0 abstention, 0 voix contre et 15 voix pour.

Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0


LE MAIRE



**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

Séance du 16 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
15	11	15

*L'an deux mil vingt et un,
et le seize avril*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Laetitia IPEKDJIAN représentée par Madame Christelle GOTRA, de Monsieur Franck PIERLAS représenté par Monsieur Stéphane BUSSO, de Monsieur Régis LOPEZ représenté par Madame Cécile BESSONE et de Madame Elizabeth SKYTTE représentée par Madame Muriel LOCCHI.

Secrétaire de séance : Madame Muriel LOCCHI

DEL. 2021-018 **OP 751 – AMENAGEMENT PAYSAGER DU BOULEVARD PAUL FABRY ET PARKINGS**

Suite à l'étude du patrimoine arboré et conseil de gestion sur 21 marronniers à Villars-sur-Var en date du 29 juin 2019, établi par l'ONF, il apparaît que 6 marronniers sont à abattre dans les meilleurs délais et les autres sont à contrôler dans les années à venir

En conséquence, la commune est dans l'obligation le réaménagement complet des plantations sur le Boulevard Paul Fabry.

Le plan «Le Jackpot pour le climat et la biodiversité!: 1 million d'arbres plantés en région Sud» proposé par la Région permet de réaménager aussi les parkings Donadeï, du Savel et des Vignes. Il est destiné aux communes avec pour objectif la plantation d'arbres, renouvellement de boisements existants, remplacement d'arbres malades, alignement d'arbres, etc... L'objectif est de promouvoir des palettes végétales qui renforcent la qualité des paysages, le bien-être des usagers et favorisent des aménagements comme des gestions durables. Enfin il anticipe le changement climatique, avec des végétaux résistant à la sécheresse et à la chaleur.

Les divers projets devront être conçus avec l'appui d'un paysagiste DPLG et d'un naturaliste.

Plan de financement prévisionnel :

Montant du projet TTC : -----30 000,00 €

Montant du projet HT : -----25 000,00 €

Subvention Région Sud de 80% : -----20 000,00 € (Frat spécifique)

Part communale TTC : -----10 000,00 €

Il convient de prévoir au budget la somme de 30 000,00 € à l'opération 751.

Le conseil municipal charge le Maire et les adjoints de procéder au montage du dossier sur les plans administratifs et financiers auprès de la région et du département.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de charger le Maire et les adjoints de procéder au montage du dossier administratif et financier pour l'aménagement paysager boulevard Paul Fabry et les parkings, par 0 abstention, 0 voix contre et 15 voix pour.

Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0

LE MAIRE



**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

Séance du 16 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
15	11	15

*L'an deux mil vingt et un,
et le seize avril*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Laetitia IPEKDJLAN représentée par Madame Christelle GOTRA, de Monsieur Franck PIERLAS représenté par Monsieur Stéphane BUSSO, de Monsieur Régis LOPEZ représenté par Madame Cécile BESSONE et de Madame Elizabeth SKYTTE représentée par Madame Muriel LOCCHI.

Secrétaire de séance : Madame Muriel LOCCHI

**DEL. 2021-019 OP 754 – INFORMATION – TEMPETE ALEX – DECLARATION DE
CATASTROPHE NATURELLE ET DEMANDE DE SUBVENTION**

La commune de Villars-sur-Var a été reconnue bénéficiaire de l'état de catastrophe naturelle au titre du phénomène inondations et coulées de boue suite à la tempête ALEX survenue sur le territoire communal du 02 au 03 octobre par arrêté ministériel n° INTE2026671A du 7 octobre 2020 et de mouvement de terrain (hors sécheresse géotechnique) n° INTE2031566A du 23 novembre 2020.

Ce classement nous permet de bénéficier des indemnisations afférentes.

A ce jour, le dossier de demande de subventions a été déposé auprès de la DDTM à la Préfecture.

Nous avons reçu des services de l'Etat l'arrêté portant attribution d'une avance à la commune de Villars-sur-Var au titre de la dotation en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et leur groupement touchés par les intempéries du 02 au 03 octobre 2020 sur les biens non assurables par la commune faisant partie du patrimoine de la commune endommagés par les intempéries. Le montant attribué s'élève à 124 736.40 €.

La Région Sud sera également sollicitée pour le Frat solidarité inondations ALEX 06 à raison de 25% qui correspond au taux d'intervention maximum du montant HT des travaux éligibles.

Le montant de ces travaux s'élève donc à 511 987.72 €. Ce montant, inscrit à l'opération 754 inclue les réparations d'un montant de 35 040.00 € qui ont fait l'objet d'un remboursement de 27 744.00 € reçu par l'assurance Maif.

Plan de financement prévisionnel :

Montant travaux TTC hors remboursement :	-----476 947,72 €
Montant des travaux HT :	-----397 456,43 €
Subvention Etat (Dotation de Solidarité) HT de :	-----124 736,40 €
Subvention Région Sud (Frat Solidarité) HT de 25% :	---- 99 364,10 €
Part communale TTC :	-----252 847,22 €

A ce jour le montant total des travaux des sommes engagées est de 131 833,92 €.

OP 754	MONTANT PREVU	A PREVOIR	RESTE A REGLER	ETAT	MONTANT PREVU DM1
N°1 Chemin Lunel	-	5 820,00 €		tx faits par les forestiers sapeurs	
N°2 Chemin de Saint-Claude		13 239,12 €	13 239,21 €	entreprise pratico à régler	13 239,12 €
N°3 Chemin des Royers P1		34 497,12 €		non engagé en attente	
N°4 Chemin des Royers P2		39 038,70 €		non engagé en attente	
N°5 Pont Ste Pétronille		16 080,00 €	16 080,00 €	Notif assurance 14 472 €	
N°6 Quartier Maygranier passerelle		18 960,00 €	18 960,00 €	Notif assurance 13 272 €	
N°7 Canal du moulin				OP 755	
N°8 Montée des vignes		13 347,78 €		non engagé en attente	
N°9 Terrain agricole Vignes		17 040,00 €		non engagé en attente	
N°10 Chemin des Horts		42 172,00 €		non engagé en attente	
N°11 Vallon de Cicios P1		27 784,80 €	27 784,80 €	entreprise pratico à régler	27 784,80 €
N°12 Vallon de Cicios P2		8 426,40 €		a régler après le BP 2021	
N°13 Vallon de Ton Dei Frais		18 384,00 €	18 384,00 €	entreprise pratico à régler	18 384,00 €
N°14 Randa Maria		108 282,00 €		non engagé en attente	
N°15 Quartier Paradis		3 300,00 €	3 300,00 €	à régler	3 300,00 €
N°16 Quartier Airette		16 350,00 €	11 550,00 €	sas dalmasso à régler	11 550,00 €
N°17 Acquisition terrain nu				OP 756	
N°18 Route du Ciampon		31 176,00 €	31 176,00 €	entreprise pratico à régler	31 176,00 €
N°19 Route du Ciampon Partie haute		26 400,00 €	26 400,00 €	sas dalmasso à régler	26 400,00 €
N°20 Route du Ciampon Partie basse		47 953,80 €		non engagé en attente	
N°21 Effondrement talus derrière école		29 556,00 €		non engagé en attente	
TOTAL		511 987,72 €	166 874,01 €		131 833,92 €

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la demande charger le Maire et les adjoints de procéder au montage du dossier administratif et financier pour les travaux de la tempête Alex s'élevant à 511 987.72 €, par 0 abstention, 0 voix contre et ... voix pour.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

LE MAIRE



MAIRIE DE VILLARS SUR VAR
06 (Alpes Maritimes)

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

Séance du 16 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
15	11	15

*L'an deux mil vingt et un,
et le seize avril*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Laetitia IPEKDJLAN représentée par Madame Christelle GOTRA, de Monsieur Franck PIERLAS représenté par Monsieur Stéphane BUSSO, de Monsieur Régis LOPEZ représenté par Madame Cécile BESSONE et de Madame Elizabeth SKYTTE représentée par Madame Muriel LOCCHI.

Secrétaire de séance : Madame Muriel LOCCHI

DEL. 2021-020 OP 755 – CANAL DU MOULIN

Le canal d'arrosage du Moulin a été gravement affecté par les intempéries du 2 au 3 octobre 2020 : effondrement de talus aval, obturation, débordement. Lors d'une visite effectuée le 1^{er} février, le SMIAGE a identifié 3 catégories de travaux à court terme :

- le confortement provisoire des talus par l'installation de fascines (pieux châtaigné) et IPN sur longrine béton aux endroits concernés
- la réalisation de points de vidange (remise en service des vannes HS)
- la pose de trappes

L'objectif de ces travaux d'urgence est d'assurer le fonctionnement du canal durant l'été prochain.

Plan de financement prévisionnel :

Montant des travaux TTC : -----62 220,00 €

Montant des travaux HT : -----51 850,00 €

Subvention Département HT de 80 % : --41 480,00 €

Part communale TTC : -----20 740,00 €

Il convient de prévoir au budget la somme de 62 220,00 € à l'opération 755.

Le conseil municipal charge le Maire et les adjoints de procéder au montage du dossier sur les plans administratifs et financiers

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de charger le Maire et les adjoints de procéder au montage du dossier administratif et financier pour le canal du moulin, par 0 abstention, 0 voix contre et 15 voix pour.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

LE MAIRE



REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Séance du 16 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
15	11	15

*L'an deux mil vingt et un,
et le seize avril*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Laetitia IPEKDJLAN représentée par Madame Christelle GOTRA, de Monsieur Franck PIERLAS représenté par Monsieur Stéphane BUSSO, de Monsieur Régis LOPEZ représenté par Madame Cécile BESSONE et de Madame Elizabeth SKYTTE représentée par Madame Muriel LOCCHI.

Secrétaire de séance : Madame Muriel LOCCHI

DEL. 2021-021 OP 757 – PROJET RESTAURATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE RURAL NON PROTEGE (CHAPELLE SAINTE BRIGITTE ET RUINES DU CHATEAU DE L'ESPERON)

La commune souhaite restaurer et valoriser le chemin d'aménagé à la Chapelle Sainte Brigitte, (nettoyage et remise en valeur de l'ancien mur d'enceinte du village) la Chapelle, ses abords, ainsi que les ruines du château de l'Espéron avec la mise en valeur du patrimoine historique de la commune de Villars-sur-Var.

Le chemin d'aménagé étant sur l'itinéraire du GR510, une zone d'information historique et signalétique ainsi qu'un éclairage seraient aménagés. Une fontaine serait également installée permettant aux randonneurs de se ravitailler.

Les ruines du Château de l'Espéron seraient remises en valeur par un nettoyage de la végétation invasive et par un éclairage naturel. Cela permettrait d'améliorer l'accueil des visiteurs et des Villarois et de redécouvrir cet endroit magique.

Par ailleurs la fédération française de randonnée pédestre a été sollicitée par la commune pour labelliser le parcours de la montée de Saint Jean qui traverse cet itinéraire.

Les abords de la chapelle Sainte Brigitte, qui est principalement un lieu de recueillement, pourraient accueillir ponctuellement des manifestations culturelles, des animations pédagogiques et des séances de relaxation et bien-être.

Ces objectifs entrent dans le dispositif : Restauration et Valorisation du Patrimoine Rural non protégé mis en place par la Région Sud.

Plan de financement prévisionnel :

Montant travaux TTC : -----88 260,00 €
Montant travaux HT : -----73 550,00 €
Subvention Région Sud HT de 50% : ----36 775,00 € (Frat spécifique)
Subvention Département HT de 20% : ---14 710,00 €
Part communale TTC : -----36 775,00 €

Il convient de prévoir au budget la somme de 88 260,00 € à l'opération 757.

Le conseil municipal charge le Maire et les adjoints de procéder au montage du dossier sur les plans administratifs et financiers auprès de la région et du département.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de charger le Maire et les adjoints de procéder au montage du dossier administratif et financier pour le projet de travaux de restauration et réhabilitation du sentier accueil du public et valorisation du patrimoine de la chapelle Sainte Brigitte, par 0 abstention, 0 voix contre et 15 voix pour.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

LE MAIRE



**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

Séance du 16 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
15	11	15

*L'an deux mil vingt et un,
et le seize avril*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Laetitia IPEKDJLAN représentée par Madame Christelle GOTRA, de Monsieur Franck PIERLAS représenté par Monsieur Stéphane BUSSO, de Monsieur Régis LOPEZ représenté par Madame Cécile BESSONE et de Madame Elizabeth SKYTTE représentée par Madame Muriel LOCCHI.

Secrétaire de séance : Madame Muriel LOCCHI

DEL. 2021-022 TAUX DES TAXES LOCALES – ANNEE 2021

A compter de 2021, pour compenser la perte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, chaque commune se voit transférer le taux départemental 2020 de la TFPB, soit **10,62%**.

De ce fait, le **taux de référence de TFPB pour 2021** est égal à la **somme** du **taux communal 3.39 %** et du **taux départemental de TFPB de 2020**, conformément à l'article 1640 G de code général des impôts soit un taux de 14.01 %.

	Taux nationaux moyens 2020	Taux du 06 moyens 2020	Taux des EPCI 2020	Taux d'imposition Villars 2020	Taux d'imposition Villars 2021
Taxe Foncière Bâties (IFPB)	21,59	20,36	4,80910	3,39	14,01
Taxe Foncière Non Bâties (IFNB)	49,72	29,32	14.21900	31,44	31,44

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'application des taux de taxes en 2021 tels que définis comme ci-dessus, par 0 abstention, 0 voix contre et 15 voix pour.

Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0


LE MAIRE



**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

Séance du 16 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
15	11	15

*L'an deux mil vingt et un,
et le seize avril*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Laetitia IPEKDJLAN représentée par Madame Christelle GOTRA, de Monsieur Franck PIERLAS représenté par Monsieur Stéphane BUSSO, de Monsieur Régis LOPEZ représenté par Madame Cécile BESSONE et de Madame Elizabeth SKYTTE représentée par Madame Muriel LOCCHI.

Secrétaire de séance : Madame Muriel LOCCHI

DEL. 2021-023 ACQUISITION MAISON M. SANIAL, PARCELLE CADASTREE F0362

Cet achat a été approuvé par la délibération n° 2021-010 du 10 mars 2021.
Les taux de demandes de subvention ont été modifiés comme suit :

Plan de financement prévisionnel :

Montant de l'acquisition : -----170 000,00 €
Subvention Région Sud (Frat) de 30% : -- 51 000,00 €
Subvention Département HT de 50% : --- 85 000,00 €
Part communale : ----- 34 000,00 €

Il convient de prévoir au budget la somme de 170 000,00 € à l'opération 749.
L'aménagement des travaux sera confié à la Communauté de Communes Alpes d'Azur.
Le conseil municipal charge le Maire et les adjoints de procéder au montage du dossier sur les plans administratif et financier auprès de la région et du département.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de charger le Maire et les adjoints de procéder au montage du dossier administratif et financier pour l'acquisition de la maison de M. Sanial parcelle cadastrée F0362, par 0 abstention, 0 voix contre et 15 voix pour.

Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0


LE MAIRE 